



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Finances

DELIBERATION
2024/ n°18

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 30

DATE D'AFFICHAGE
Le 08 Mars 2024

DATE DE CONVOCATION
Le 06 Mars 2024

OBJET:

**Annulation des décisions
modificatives n°1 et 2 de
2023**

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 059-215901125-20240314-D18_2024-DE

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt quatre, le Quatorze Mars à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

Mme CANIAU Nathalie procuration Mme CARRE Danyla

M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal de mars 2023 approuvant la décision modificative n° 1 de 2023,

Vu la délibération n° 61 du Conseil Municipal d'octobre 2023 approuvant la décision modificative n° 2 de 2023,

Considérant l'impossibilité technique du comptable d'intégrer dans son logiciel tout ou partie de ces décisions modificatives,

Considérant la nécessité d'avoir les mêmes mouvements budgétaires que le Service de Gestion Comptable de Valenciennes,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines et Politique de la ville en date du 1^{er} mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal de ne pas tenir compte :

- Des mouvements en section de fonctionnement de la décision modificative n°1 de 2023 ;
- De l'ensemble de la décision modificative n°2 de 2023.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'**UNANIMITE**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué

S. DUHAMEL.



Signée le
Transmis en préfecture
Publié sur le site le